



Cercle Généalogique de Maine et Perche

16 rue du Chêne - Vert – 72000 LE MANS Tél. 02.43.23.83.46

Mail : association@maine-et-perche-genealogie.fr Site : maine-et-perche-genealogie.fr
SIRET : 378.525.547.00022

Bulletin d'adhésion 2021

Pour les « couples », remplir 2 formulaires

Je soussigné(e), Madame Monsieur Association N° Adhérent(e) 72 - (Vous sera attribué plus tard)

Nom Prénom

Adresse

Complément d'adresse

Code Postal Ville

Pays Téléphone(s)

Né(e) le Profession Retraité(e)

Mail

Votre mail est indispensable pour accéder à nos bases de données sur notre site internet et recevoir les informations du CGMP.

Comment avez-vous connu notre association ?

Demandez mon adhésion pour l'année civile **du 1^{er} janvier au 31 décembre** comme membre sociétaire du **C.G.M.P.**

Mon adhésion inclut l'accès à Geneabank.

ADHÉSION

- Simple 25 €
- Couple - cotisation pour la deuxième personne 10 €
- Soutien (à partir de) 50 €
- Dons €

ADHÉSION COUPLE

N° Adhérent(e) 72 -

Nom

Prénom

COMPLÉMENT (AVEC SUPPLÉMENT)

- Tirage du Bordager papier (expédié par la poste) 30 €
- Frais de port hors métropole 9 €

RÈGLEMENT

Espèces Chèque Virement

à établir à l'ordre du **C.G.M.P.**

Total règlement : 25 €

Merci d'imprimer et de compléter ce bulletin d'adhésion et de l'envoyer à l'adresse, accompagné de votre règlement.
(en 2 exemplaires si adhésion en couple, un pour chacun des deux adhérents)

C.G.M.P. 16 rue du Chêne - Vert – 72000 LE MANS

Réservé au CGMP

Fait à

Le Signature

Note : Votre adhésion, validée par la signature apposée ci-contre, implique votre acceptation de nos conditions générales de vente, consultables dans « Association > CGV » sur notre site internet.
Votre adhésion n'est pas recevable autrement.

Nouveaux relevés ajoutés ou complétés sur le Site

Baptêmes & Naissances : ★ 2 Nouveautés

Dép.	Insee	Commune (Paroisse)	Nombre	Début	Fin
72	72313-00	Saint-Pierre-des-Ormes	5 711	00/00/1613	21/12/1842
72	72325-00	Saint-Vincent-du-Lorouër	15 437	01/01/1559	17/12/1792

Mariages : ★ 20 Nouveautés

Dép.	Insee	Commune (Paroisse)	Nombre	Début	Fin
53	53153-00	Mézangers	1 511	15/09/1611	14/12/1802
61	61038-00	Bellême	622	24/05/1798	25/11/1805
61	61156-02	Essay (Montperroux)	348	20/02/1624	16/11/1809
61	61206-01	L'Hôme-Chamondot (Brotz)	166	19/11/1679	22/11/1792
61	61216-01	La Lande-de-Goult (Goult)	256	17/02/1678	12/05/1821
61	61416-00	Saint-Léonard-des-Parcs	511	06/10/1671	26/07/1899
72	72049-00	La Bruère-sur-Loir 1933 (La Bruère-sur-Loir)	1 382	13/11/1642	18/11/1902
72	72060-00	La Chapelle-aux-Choux	2 330	11/11/1597	30/06/1902
72	72077-00	Chenu	2 484	31/07/1607	04/11/1902
72	72087-00	Conflans-sur-Anille	1 192	06/08/1668	13/11/1792
72	72117-00	Dissé-sous-le-Lude devient Le Lude > 2018 (Dissé-sous-le-Lude)	6 108	30/06/1598	25/11/1902
72	72148-00	Jauzé	732	31/01/1668	15/10/1902
72	72175-00	Luché-Pringé > 1810 (Luché-Pringé)	1 751	29/03/1811	03/11/1902
72	72175-01	Luché-Pringé > 1810 (Luché)	5 486	26/05/1653	16/11/1812
72	72176-00	Le Lude	14 774	10/04/1600	20/12/1902
72	72211-00	Mont-Saint-Jean	2 966	20/11/1621	31/12/1802
72	72272-00	Sainte-Cérotte	1 935	04/08/1591	21/11/1896
72	72283-00	Saint-Germain-d-Arcé	3 756	19/08/1629	11/10/1902
72	72330-00	Savigné-sous-le-Lude	2 819	29/11/1667	29/12/1920
72	72357-00	Thorée-les-Pins > 1936 (Thorée-les-Pins)	1 252	23/04/1793	08/11/1902

Contrats de Mariage : ★ 13 Nouveautés

Dép.	Insee	Commune	Nombre	Début	Fin
53	53079-99	Couesmes-Vaucé	225	10/04/1675	26/12/1756
72	72039-99	Bonnétable	509	02/09/1704	30/10/1756
72	72046-99	Le Breil-sur-Mérize > 1894	968	00/00/1671	09/10/1792
72	72054-99	Champagné	122	08/05/1681	08/11/1698
72	72149-99	Joué-en-Charnie > 1809	1 737	21/01/1683	07/11/1712
72	72181-99	Le Mans	1 875	09/01/1642	12/04/1806
72	72235-99	Piacé	48	07/01/1806	31/01/1810
72	72289-99	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	37	18/01/1774	25/11/1777
72	72303-99	Saint-Michel-de-Chavaignes	511	09/06/1370	22/05/1781
72	72314-99	Saint-Pierre-du-Lorouër	151	22/04/1756	23/05/1813
72	72328-99	Sargé-lès-le-Mans > 1933	930	28/07/1640	30/03/1810
72	72329-99	Savigné-l'Evêque	927	10/05/1671	24/11/1790
72	72363-99	Tuffé=Tuffé-Val-de-Chéronne > 2016	141	27/12/1692	28/12/1719

Sépultures & Décès : ★ 2 Nouveautés

Dép.	Insee	Commune (Paroisse)	Nombre	Début	Fin
72	72211-00	Mont-Saint-Jean	5 554	10/01/1690	17/05/1898
72	72313-00	Saint-Pierre-des-Ormes	3 347	12/01/1646	17/11/1822

SARCÉ (72)**NOTES SUR LE CLIMAT ET LES RÉCOLTES**

(Registre paroissial 1MI 1029 R2, vues 338, 348, 369 et 370/371)

Ghislaine Blanchard, CGMP 4095

«L'hiver a duré six mois, cependant il a été beaucoup de vin assez passable, quoique les raisins eussent gelé presque partout sur la fin de septembre.»

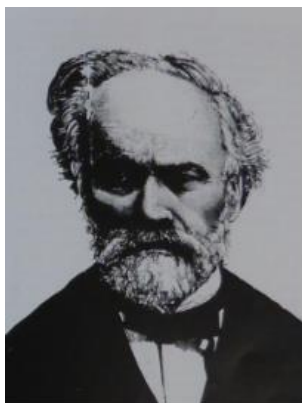
« Cette année [1743] est venue une gelée sur la fin du mois de septembre qui a gelé une partie des vignes, la sécheresse a continué jusqu'à la Toussaint. Cette année (1745) il y a eu peu de fruits, à cause que les chenilles ont rongé les boutons des arbres et peu de vin qui n'est pas de bonne qualité, mais assez de blé. L'argent très rare, beaucoup de chanvres qui aident le peuple à payer les tailles et le dixième et sans milice. »

«Dans cette année [1742], M^r Chevalier, prêtre et chapelain de Saint-Laurent en l'église de Sarcé, par ses soins et par des aumônes, a fait lembrisser l'église.»



L'église de Sarcé, en 2019, après une importante restauration qui a duré près de 25 ans

Le proscrit du coup d'État du 2 décembre 1851



Charles Granger

Après avoir mis en place des lois conservatrices, Louis Napoléon franchit «le Rubicon».

Les autorités mamertines étouffent la tentative de soulèvement des sabotiers de Neufchâtel-en-Saosnois et des bûcherons de Perseigne. Dans la nuit du 6 au 7 décembre, les gendarmes arrêtent Charles Granger, Jacques Guyon, curé de Neufchâtel-en-Saosnois, et sa servante Antoinette Marie Roucher. Il est transféré au Mans, puis interné à la prison de Bicêtre à Paris. Il est déporté à El Biar, près d'Alger. Il obtient une autorisation d'ouvrir une pharmacie à Oran où il se fait la belle, rejoint l'Espagne par le Maroc et Gibraltar. Il débarque en Angleterre et s'installe à l'île Jersey.

La vaine quête des mandats électifs

Après quinze années d'exil, il revient, en 1866, à Mamers et rouvre sa pharmacie. Il va persévérer dans la conquête d'un siège pour défendre son idéal.

20 février et le 5 mars 1876 : renouvellement de l'Assemblée nationale.

Elle est renouvelée avec les élections du 20 février et du 5 mars 1876. Sosthène de La Rochefoucault est élu devant Charles Granger. Aux élections d'octobre 1876, de 1877, août 1881, avec des républicains divisés sur le choix de leurs représentants, le duc de La Rochefoucault sort vainqueur.

Homme intransigeant, Granger vit pauvrement dans une pharmacie peu achalandée. Il est sectaire, ardent, ambitieux, radical.

Maire

Aux élections municipales de janvier 1878, les élus refuseront de s'entendre avec Charles Granger. Le sous-préfet sera incapable de concilier les protagonistes. Finalement Charles Granger se présente seul avec sa liste et il accède au poste de maire, à l'âge de 68 ans.

Veuf depuis novembre 1882, Charles Granger, âgé de 74 ans s'éteint dans l'après-midi du 15 novembre 1886. Ses obsèques civiles se déroulent le 18 novembre. Par la rue Chevalier, la rue de Marolette, puis la rue des Jeux-Brillants, le cortège gagne le cimetière.



Sources :

- La Province du Maine, texte de René Plessix.
- Charles Granger et son époque (Léon Guyon)
- Garnier et son évasion (Léon Guyon)

Quelques notes à propos de François Véron de Forbonnais

François Véron du Verger de Forbonnais, né au Mans en 1722, dans la *maison de la Sirène* rue de la Barillerie, était issu d'une famille d'industriels et négociants travaillant dans le secteur très prospère de la production et la vente des étamines, étoffes très prisées à cette époque. Son père François Véron du Verger était une personnalité éminente de la ville, secrétaire perpétuel du bureau royal d'agriculture, ancêtre de l'actuelle société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe. Après quelques années dans les bureaux des firmes paternelles en France et à l'étranger, le fils délaisse le négoce pour rejoindre Paris vers 1752. Il est d'abord traducteur d'ouvrages sur le commerce puis il publie des textes personnels qui attirent l'attention : *Éléments du commerce, Principes et observations économiques...* Dès lors il s'affirme dans le rôle d'un intellectuel, théoricien de l'économie et fréquente les milieux littéraires et scientifiques. À la demande de Denis Diderot, il rédige 14 articles pour l'Encyclopédie. Il est considéré comme un des pères de l'économie politique moderne. Proche du pouvoir, il devient un conseiller influent de la haute administration notamment auprès du Contrôleur général des Finances qui lui confie le poste d'inspecteur général des monnaies de France. Il épousa en 1787, à l'âge de 65 ans, Marie Françoise Le Ray de Chaumont, fille du gouverneur des Invalides et filleule de Louis XV.

François Véron de Forbonnais reviendra dans le Haut-Maine, dans la paroisse de **Champaissant**, aujourd'hui intégrée à la commune de **Saint-Côme-en-Vairais**. Il se consacrera à la mise en valeur de son domaine en appliquant les principes qu'il avait naguère élaborés. Au printemps 1789 quand survient la Révolution, c'est lui qui rédige le cahier de doléances de sa paroisse, lequel servira de modèle à ceux des autres villages alentours. D'abord favorable aux idées nouvelles, il sera membre du comité des finances de l'assemblée Constituante. C'est assurément ce sentiment qui se trouve mis en exergue dans le nom de baptême de la cloche en septembre 1789. Il décédera à Paris le 19 septembre 1800.



François Véron de Forbonnais et Madame